

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 juin 2019**

Objet : Plans de financement prévisionnels pour le déploiement de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) dans le cadre des compléments de déploiement public sur les départements de Creuse et Haute-Vienne

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf juin 2019, se réunit en session ordinaire, salle du bureau à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :33 (dont 9 procurations) -123 voix

Votants : 33 Pour soit 123 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mme Hélène ROME – procuration donnée à Mr F.Dubois – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mr F. Comby – 6 voix
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – suppléant de Mr D Marcellaud – 1 voix
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix
Mr Francis DUBOIS - 1 voix
Mr Patrick DUROUX – procuration donnée à Mr S.Delautrette – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD - procuration donnée à Mme H.Faivre – 6 voix
Mme Michèle GUILLOU– suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix
Mr Laurent GUINARD - 1 voix
Mr Christian HANUS – 2 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – procuration donnée à Mr F.Vincent - 15 voix
Mr Vincent JALBY – 2 voix
Mr Alain LAGARDE - 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix
Mr Alexandre MAZIN – suppléant de Mr Alain Faucher – 1 voix
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Philippe NAUCHE – procuration donnée à Mr JL Michel – 15 voix
Mr Christian PRADAYROL- procuration donné à Mr JP.Bernardie – 2 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY procuration donnée à Mr P.Vergnolle – 1 voix
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr JM Bost – 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr François VINCENT – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Président du Syndicat de la Diège
Président Département Corrèze
Vice-Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président Département Creuse
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC Ouest Limousin
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Alain AUZEMERY(et son suppléant) – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix
Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL (et sa suppléante) – 2 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Christophe PATIER (et son suppléant) - 15 voix
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix
Mr Gérard ROUMILHAC (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry TROLONG (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant) 1 voix – 6^{ème} VP
Mme Stéphanie VALLEE (et son suppléant) – 6 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Tulle Agglo
Président Agglo Grand Guéret
Président CC Creuse Sud-Ouest
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Président de la CC Creuse Grand Sud
Président de la CC Briance Combade
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze

Dans le cadre de la phase du jalon 1 du SDAN dont DORSAL a la maîtrise d'ouvrage, deux marchés de conception réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le département de la Corrèze d'une part, et sur les départements de Creuse et Haute-Vienne d'autre part, sont en cours d'exécution.

Ces marchés prévoient la construction de 100% des prises de la zone d'initiative publique pour le département de la Corrèze, et de respectivement 27 000 et 30 000 prises en Creuse et Haute-Vienne.

Pour le département de la Creuse, la volonté du CD23 et des EPCI creusois de lancer le 100% FTTH à horizon 2024 nécessite la mise en œuvre d'un nouveau plan de financement prévisionnel pour la réalisation d'environ 50 000 prises.

Pour le Département de la Haute-Vienne, la mise en œuvre d'un AMEL sur une partie du territoire départemental doit être complétée par un déploiement public sous maîtrise d'ouvrage de DORSAL pour environ 16 000 prises représentant les zones arrières de SRO dépendant de zones de NRO entamées dans le jalon 1. Ces nouveaux déploiements nécessitent aussi un nouveau plan de financement prévisionnel.

1 – Plan de financement prévisionnel pour le 100% FTTH Creuse 2024– Le taux de raccordement pris en compte à 10 ans est de 60%

Les modalités précises qui ont prévalu à la mise en œuvre du plan de financement proposé sont détaillées dans le document « Financement 100% Creuse » annexé au présent projet de délibération. Elles ont fait l'objet de réunions de travail entre DORSAL, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Creuse, les EPCI de la Creuse. Des échanges ont également eu lieu avec la Mission France THD.

	Creuse 100% FTTH 2024
Investissements totaux estimés (HT)	112 378 250 €
Subvention UE	
Subvention FSN	17 479 800 €
Subvention Région	43 463 490 €
Emprunts DORSAL	51 434 960 €

- FSN

La part de participation de l'Etat (FSN, dans le cadre du cahier des charges du Plan France THD) est modélisée à 17 479 800 €. Les discussions actuelles avec la Mission France THD nous indiquent que cet estimatif est dans la fourchette basse.

- Région Nouvelle Aquitaine

La part de la Région Nouvelle Aquitaine s'établit en application de son règlement d'intervention. Une fois déduite du coût global du projet la part des financements privé, Etat et UE, la Région intervient à hauteur de 45,8% du coût restant.

Soit 43 463 490 €. La Région Nouvelle Aquitaine versera 50% de sa participation dès 2020.

- Département Creuse / EPCI Creuse

La part restant due, soit 51 434 960 €, correspond au reste à charge CD23/EPCI 23.

La commercialisation du réseau par la SPL NATHD génèrera des redevances d'affermage pour le syndicat DORSAL.

Le plan d'affaires de la SPL basé sur l' « hypothèse de commercialisation ARCEP » (modélisation de la pénétration du FTTH par le régulateur), prévoit qu' un peu plus de 81 000 000 € de recettes nettes (redevances SPL moins charges d'exploitation Orange) sont attendues sur la période 2019-2042.

Dans ce cadre, la part restant à charge CD23/EPCI 23 sera portée par des emprunts DORSAL (CDC et organismes bancaires traditionnels) contractés à partir de 2021.

Sur les premières années (construction du réseau), les redevances SPL seront insuffisantes et le CD23 et les EPCI 23 rembourseront les annuités d'emprunts à DORSAL.

Le montant de ces remboursements est estimé à 6 M€ sur la période 2021-2025. Il sera partagé (50/50) entre CD23 et EPCI 23, et sera lissé (1,2 M€/an sur 5 ans).

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20190628-CS88_D687-D

N°687-2

Si les redevances SPL étaient insuffisantes ou plus tardives, les remboursements d'annuités pourront augmenter et/ou être prolongés.

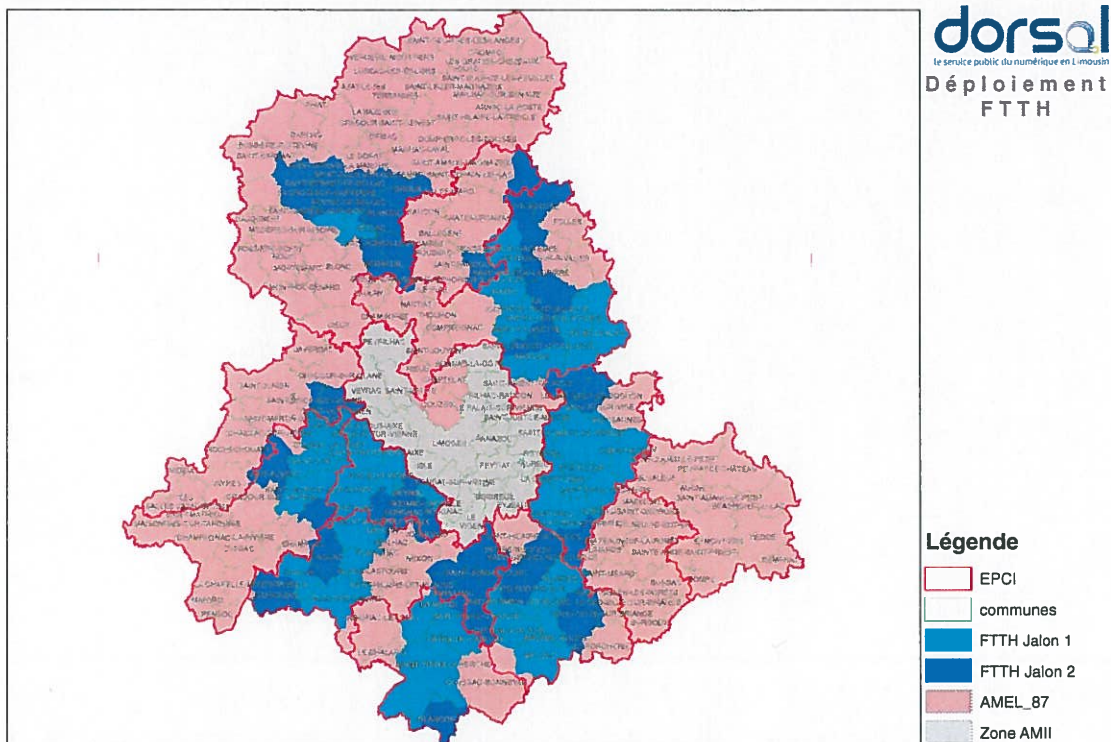
Ce dispositif s'accompagne d'une proposition du Département de la Creuse aux EPCI 23 de les accompagner dans ce financement en leur versant chaque année une avance remboursable du montant des annuités à verser à DORSAL. Cette avance sera remboursable sur 20 ans.

Le financement de la part des EPCI au remboursement des annuités d'emprunts DORSAL sur 2021-2025 est calculé au prorata de nombre de prises testant à réaliser sur chaque EPCI.

2 – Plan de financement prévisionnel pour le complément de déploiement FTTH public sur le département de la Haute-Vienne – Le taux de raccordement pris en compte à 10 ans est de 60%

Le périmètre géographique du déploiement public à réaliser objet du présent plan de financement est explicité sur la carte ci-dessous :

Haute-Vienne



Les modalités qui ont prévalu à la mise en œuvre du plan de financement proposé ont fait l'objet d'échanges entre DORSAL, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Haute Vienne. Des échanges ont également eu lieu avec la Mission France THD.

	Haute-Vienne Jalon 2
Investissements totaux estimés (HT)	25 433 520 €
Subvention UE	
Subvention FSN	6 989 665 €
Subvention Région	8 447 286 €
Département Haute-Vienne (AR)	9 996 569 €

- FSN

La part de participation de l'Etat (FSN, dans le cadre du cahier des charges du Plan France THD) est modélisée à 6 989 665 €. Les discussions actuelles avec la Mission France THD nous confirment ce montant.

- Région Nouvelle Aquitaine

La part de la Région Nouvelle Aquitaine s'établit en application de son règlement d'intervention. Une fois déduite du coût global du projet la part des financements privé, Etat et UE, la Région intervient à hauteur de 45,8% du coût restant.

Soit 8 447 286 €.

- Département Haute-Vienne / EPCI Haute-Vienne

La part restant due, soit 9 996 569 €, correspond au reste à charge CD87/EPCI 87.

Le CD87 a souhaité mettre en place et porter un dispositif d'avances remboursables pour les EPCI. Ainsi, le reste à charge Département / EPCI 87 sera intégralement apporté à DORSAL par le Département.

La commercialisation du réseau par la SPL NATHD génèrera des redevances d'affermage pour le syndicat DORSAL.

Le plan d'affaires de la SPL basé sur l' « hypothèse moyenne » de commercialisation du FTTH, prévoit qu' un peu plus de 18 M € de recettes nettes (redevances SPL moins charges d'exploitation Orange) sont attendues sur la période 2019-2042 (les 10 M€ de recettes fléchées sur le financement du jalon 1 ont été déduites).

La participation du Département Haute-Vienne se fera donc sous la forme d'une avance remboursable.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'adopter les plans de financement prévisionnels des opérations FttH sur les deux départements tel que définis ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes dans le cadre des budgets annexes Creuse et Haute-Vienne,**
- **d'autoriser le Président à lancer la consultation bancaire et à négocier au mieux avec les banques,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette opération.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

